

**EXTRAIT :**



Nombre de membres en exercice : 39

**PRESENTS ( 27 ) :** JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K.WEINLAND, P. BARAUDON, G. MICHAUD, F. MERY, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, E. FARHAT, S. LANSARI CAPRAZ, D.CROCHARD

**POUVOIRS ( 11 ) :**

L. RABUSSIER donne pouvoir à JM. ABELIN  
G. MAUDUIT donne pouvoir à J.MELQUIOND  
J. DUMAS donne pouvoir à AF.BOURAT  
T. BAUDIN donne pouvoir à M.BEN EMBAREK  
JM. MEUNIER donne pouvoir à F.BRAUD  
N. CASSAN FAUX donne pouvoir à C.FARINEAU  
A. LAURENDEAU donne pouvoir à E.AZIHARI  
M. MONTASSIER donne pouvoir à E. PHILIPPONNEAU  
G. MESLEM donne pouvoir à H.PREHER  
M. METAIS donne pouvoir à F.MERY  
Y. GANIVELLE donne pouvoir à K.WEINLAND

**EXCUSES (1) :**

L. GUILLARD

Nom du secrétaire de séance: Yasin ERGÜL

**RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD**

**OBJET : Aménagement des continuités cyclables sur la commune. Sollicitation d'un financement auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire. Réponse à l'appel à projets Fonds mobilités actives "Continuités cyclables"**

Avec 33 000 habitants, Châtellerault constitue la ville centre de l'agglomération qui rassemble depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 une zone de 31 015 emplois pour 84 000 habitants dont 59% se concentrent sur la Ville. 30 % des emplois sont dans le secteur industriel, ce qui justifie l'obtention récente du label « territoire d'industrie » parmi 124 territoires retenus au plan national.

Tous les travaux d'études et de diagnostics réalisés sur le territoire depuis une décennie soulignent la part importante du transport routier dans le profil énergétique du territoire et dans le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les potentialités de développement du vélo sur le territoire sont cependant indiscutables (bassin d'emploi de proximité, zones d'activités proches, pôle universitaire, absence de relief, cadre de vie et environnement paysager favorables). Supérieure à la moyenne nationale, la part modale du vélo sur le territoire est aujourd'hui de 5 %. Un des objectifs de la démarche Cit'ergie est d'atteindre 14 % en 2020.

Pour s'approcher de cet objectif ambitieux, l'agglomération de Grand Châtellerault a pris la compétence mobilité et la compétence « coordination de la transition énergétique ». Elle cherche à partager cette volonté de promouvoir les déplacements doux. Elle accompagne donc les projets de ses 47 communes membres, sans toutefois agir directement sur la voirie, qui relève toujours de la compétence municipale.

Engagée aux côtés de la communauté d'agglomération dont elle est le cœur, Châtellerault porte aussi depuis plusieurs années une véritable ambition vélo qui se traduit désormais dans la convergence de ses politiques sectorielles : axe mobilité du programme Cœur de Ville,

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 22 mai 2019

n°021

page 2/4

engagement en faveur de la transition écologique (Cit'ergie, PCAET, TEPCV, ...), opération de rénovation des quartiers prioritaires dans le cadre de la politique de la ville, aménagements et reconquête des bords de Vienne. S'appuyant sur les démarches engagées, la ville souhaite franchir une nouvelle étape en matière de mobilité et déplacement doux pour favoriser la pratique du vélo.

Une réelle opportunité de financements est offerte aux collectivités dans le cadre d'un appel à projets Fonds mobilités actives "Continuités cyclables". Le budget global alloué à cet appel à projets est de 50 millions d'euros d'engagements maximum pour l'année 2019. Le taux d'aide à chaque projet varie entre 20 et 40 % du montant de l'assiette éligible. Le montant maximal de l'aide par porteur de projet est fixé à 5 millions d'euros.

Ces aménagements s'échelonneront sur les 4 prochaines années.

**PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

Aménagements	DEPENSES HT (€)	RECETTES (€)	
Liaison Châteauneuf / Renardières en rive gauche avec raccordement Passerelle Vienne/Envigne.	1 000 000	40 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives (Équipement structurant)	400 000
Continuité en voie douce jusqu'à Cenon/Vienne.	673 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	134 600
Raccordement voie douce Châtellerault-Antran.	100 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	20 000
Liaison Pont Camus	370 000	40 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives (Équipement structurant)	148 000
Aménagement des quais rive gauche au profit des cheminements doux (Quai A. Lorraine, quai des Martyrs)	767 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	153 400
Aménagement des quais rive droite au profit des cheminements doux (Quai Roosevelt, quai du 11 novembre, quai du 8 mai).	850 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	170 000
Contournement du Bien-nourri.	800 000	40 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives (Équipement structurant)	320 000
Création d'un espace cyclable de l'avenue P. Abelin (quartier prioritaire) vers le Boulevard V. Hugo (accès et desserte gare SNCF et liaison vers les zones	200 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	40 000

"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019

**COMMUNE DE CHÂTELLERAULT****Délibération du conseil municipal**

du 22 mai 2019

n°021

page 3/4

industrielles et commerciales)			
Friche SNCF. Liaison cyclable entre le Pont de Loudun et la voie Sylvain Chavanel.	800 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	160 000
Liaison entre le site de la Manu et la voie Sylvain Chavanel.	200 000	20 % des dépenses au titre du Fonds mobilités actives	40 000
		Montant total demande de financement	4 327 400
		Autofinancement Ville	1 432 600
<b>TOTAL (ht)</b>	<b>5 760 000 €</b>		<b>5 760 000 €</b>

**VU** la délibération n°10 du conseil municipal du 22 juin 2017 relative à l'aménagement des quais de Vienne en cœur de ville,

**VU** la convention « Action cœur de ville » signée avec l'État et Grand Châtellerault le 11 juillet 2018,

**VU** le programme d'action Cit'ergie 2016-2020,

**CONSIDÉRANT** l'importance pour la ville de rehausser durablement son attractivité et son dynamisme, contractualisée dans la convention Action cœur de ville,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de proposer une alternative aux véhicules motorisés, dans le respect de l'objectif annoncé d'atteindre une part vélo de 14 %, défini dans le programme d'action Cit'ergie 2016-2020

**CONSIDÉRANT** l'appel à projet « Continuités cyclables » lancé par le Ministère de la transition écologique et solidaire,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de répondre à l'appel à projet Continuités cyclables,
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer toute pièce utile à ce dossier.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

POUR :

CONTRE :

ABSTENTIONS :

NE PREND PAS PART AU VOTE :

Publication en Mairie  
le 28 MAI 2019

Pour ampliation  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER



"Acquitté en PREFECTURE le:" 24/05/2019